

COMMUNE DE MEALLET

Séance du 06 juillet 2013

Présents : Colette ZEVACO, Eric BOUTAL, Françoise RIBAUD, François FANIART, Jean-Pierre FRUQUIERE, Marie-France LAGRAULET, Françoise BRACHET.

Absents: André CHIMBAULT, Jean-Michel CHANCEL, Jérôme MONCEL, Jacques TISSANDIER.

Secrétaire : Françoise RIBAUD.

Déclassement et aliénation d'un chemin au village de Chabrespine.

Concerné par cette décision, Monsieur François FANIART a quitté la salle et n'a donc pas pris part au vote.

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 06 avril 2012, l'Assemblée Municipale s'est prononcée favorablement sur le projet de cession d'un chemin situé au village de Chabrespine, au bénéfice de Monsieur et Madame François FANIART domiciliés au dit village de Chabrespine.

Elle explique au Conseil municipal que l'enquête publique préalable au déclassement et à l'aliénation de ce chemin a eu lieu en mairie du 09 avril 2013 au 23 avril 2013. Elle fait alors part aux élus du rapport d'enquête en date du 21 mai dernier remis par Monsieur Jean-Pierre SOULIER, commissaire enquêteur désigné par arrêté du 13 mars 2013, qui ne fait état d'aucune opposition à l'aliénation de ce chemin cadastré section A n°1061 « à condition cependant qu'une entrée soit créée pour accéder à la parcelle de bien sectionnaire, cadastrée section A n°213 par une pose de buse sur une longueur de 4m dans le fossé comme indiqué dans la délibération du conseil municipal » du 06 avril 2012.

Ainsi, vu l'ensemble des éléments ci-dessus, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement pour le déclassement du chemin sis à Chabrespine, cadastré section A n°1061, d'une contenance de 120 m², selon le document d'arpentage établi par Monsieur Gérard TOUZET, Géomètre à Mauriac ;
- ordonne l'aliénation du chemin susmentionné ;
- décide la cession définitive au profit des époux FANIART ;
- fixe le prix à 4€ le m², soit 480€ ;
- déclare que les époux FANIART supporteront l'intégralité des frais engendrés par cette mutation (frais de géomètre, de commissaire enquêteur, d'insertion dans la presse et de notaire) ainsi que ceux relatifs au nouvel accès.

Travaux de renforcement électrique au village de la Souleyre

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet seront réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total hors taxes de l'opération s'élève à 13 393,60 Euros.

En application de la délibération du comité syndicale, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours correspondant à 50% du montant hors taxes de l'opération soit 6 696,80 Euros. Considérant que les travaux n'ont pas été prévus au budget 2013, il a été convenu avec les services du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal que cette participation serait versée en totalité en 2014.

Le Conseil Municipal approuve ces travaux à l'unanimité.

Décision modificative : virement de crédits

Grosses réparations église : + 975,00€

Voirie communale : - 975,00€

Cette somme permettra de régler l'intégralité de la facture d'un montant de 4 090,32€ relative à la réparation des cloches de l'église Saint-Georges.

Demande d'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) auprès de la DDT du Cantal pour l'année 2013.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Questions diverses

Devis pour le four de Lhom

Un premier devis pour la réfection de la toiture du four de Lhom s'élève à 2 394,99€ TTC.

Coupe d'arbres à Montirat (grange CHADIRAC)

Monsieur Pascal CHADIRAC souhaite que la commune coupe des arbres situés sur le bien sectionnaire qui menacent de tomber sur sa grange. Le conseil municipal devra, après information des habitants, trouver une entreprise susceptible d'effectuer ce chantier difficile, car il y a un danger pour le bâtiment.

Demande de cession d'un chemin à Chabrespine

Monsieur Pascal CHADIRAC voudrait acheter un chemin qui longe sa grange à Chabrespine arguant du fait qu'un échange aurait été fait entre son père Monsieur André CHADIRAC et le Maire de l'époque Monsieur VIGNAL (1^{er} Adjoint au Maire Monsieur ROUSSINGUE). Après avoir consulté les registres des délibérations, il n'a été trouvé aucune trace de cette transaction d'un point de vue administratif ni même d'accord verbal dans les procès-verbaux des années 80.

Par ailleurs, le conseil a examiné le cadastre et au regard du nombre de parcelles et de propriétaires desservis par ce chemin, il n'est pas possible de donner suite à ce projet.

Chemin de Lhom : desserte de parcelles agricoles

Il y a à nouveau un conflit sur le chemin qui conduit au Suc de Lhom pour la desserte de parcelles privées.

Monsieur LESMARIE demande à la commune de faire un petit chemin à côté. Réponse du conseil municipal: La commune n'a pas participé à celui de Monsieur VIGNAL, et ne participera donc pas non plus à celui de Monsieur LESMARIE.

Monsieur CHANCEL évoque l'idée d'une réunion des principaux intéressés par l'utilisation du chemin du pied de Lhom, le conseil municipal soutient ce projet.

Gouttière de Monsieur GANNE

Monsieur GANNE demande à la commune de lui faire une tranchée afin de canaliser les eaux pluviales du toit de sa grange située dans le bourg. Auparavant, ces eaux s'écoulaient dans le jardin de sa mère, lequel a été vendu avec la maison à Aurélie LAREZE et Alexandre BOUTOUTE.

Après renseignement auprès de la DDI, les eaux pluviales sont de la responsabilité des propriétaires.

Rampe de l'église.

L'accord pour l'installation de la rampe a été donné mais il faudrait que l'artisan fasse un nouveau devis conformément aux recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France. Madame LAGRAULET promet de le contacter, le Maire l'ayant déjà fait sans suite.